

PASSEPORT JEUNES

Ados
11-15 ans

Hiver 2026
Stages sportifs du 23 février au 6 mars

Pass découverte		
SEMAINE DE 5 JOURS	HORAIRES	SEMAINE
MULTISPORTS Semaine 1 au gymnase Périquo Semaine 2 au gymnase Charcot	<input type="checkbox"/> 9h30 - 12h30 <input type="checkbox"/> 14h - 17h	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2
ESCALADE & TIR À L'ARC Gymnase Mistral	<input type="checkbox"/> 9h30 - 12h30 <input type="checkbox"/> 14h - 17h	<input type="checkbox"/> 1

Pass évasion		
SEMAINE DE 5 JOURS	HORAIRES	SEMAINE
MULTISPORTS Semaine 1 au gymnase Périquo Semaine 2 au gymnase Charcot	<input type="checkbox"/> 9h30 - 17h	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2

Semaine 1 : du 23 février au 27 février

Semaine 2 : du 2 mars au 6 mars

⚠️ Les activités sportives sont soumises au TPI. Pensez à le faire calculer sur votre espace famille ou en prenant rendez-vous à l'accueil unique de la Mairie, à défaut le tarif maximum sera appliqué.

Inscription en ligne sur l'espace famille ou à l'accueil unique à partir du 7 février (sur rendez-vous: 01 49 84 56 56) dans la limite des places disponibles.



Fresnes

Bulletin d'inscription

Hiver 2026 - Stages sportifs du 23 février au 6 mars

Nom de l'enfant :	Classe :
.....
Prénom :	Nom du responsable :
.....
Date de naissance :	Prénom :
.....
Adresse :	Téléphone:
.....
.....
Établissement scolaire :	Email (en lettres capitales):
.....
.....

Autorisation parentale

Je soussigné(e),
responsable de l'enfant, déclare avoir pris connaissance des horaires et lieux de stages et autorise mon enfant à y participer. Je m'engage à ce que mon enfant respecte les règles élémentaires de bonne conduite, de sécurité et de bien vivre-ensemble. J'autorise les éducateurs à apporter, le cas échéant, les premiers soins nécessaires à l'enfant (application d'une poche de glace, désinfection de petite plaie...).

J'atteste que mon enfant :

- n'a pas de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives
- dispose d'une assurance extrascolaire.

J'autorise que mon enfant soit photographié ou filmé pendant le stage pour la promotion des activités extrascolaires municipales :

oui non

Fait à Fresnes, le :

Signature :



Cadre réservé à l'administration

Mode de règlement

- Le maintien d'une activité est conditionné par le nombre de participants.
- La pré-inscription aux accueils de loisirs peut être annulée sur présentation d'un justificatif d'inscription au Passeport jeunes.
- Toute inscription au Passeport jeunes est définitive et ne donnera lieu à aucune modification ou remboursement sauf problème médical dûment justifié par un certificat médical.